

COMPTE-RENDU

Commission 3 – SOUTIEN DES POPULATIONS EN DIFFICULTE POUR LEUR DEPART EN VACANCES

5 avril 2011 de 9h30 à 12 heures à l'Aire du Poitou-Charentes

Objectifs

- Recenser les personnes en difficulté pour un départ en vacances
- Recenser les outils disponibles et en imaginer d'autres.

Déroulement de la commission

Préalable : les échanges se sont principalement portés sur les populations concernées par les organismes représentés par les personnes présentes à savoir les jeunes et les salariés en situation de précarité.

1) Rappel concernant quelques dispositifs existants :

Présentation des dispositifs BSV (Bourse Solidarité Vacances) géré par l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances) et de LSV (Les Vacances Solidaires) qui est sur le même principe que BSV si ce n'est qu'il requière une adhésion et ne propose pas d'offre transport associée.

Puis a suivi une présentation des dispositifs Parcours Vacances et Sac-Ados, des dispositifs proposés par Vacances Ouvertes pour favoriser le départ en vacances des jeunes (16-25 ans).

2) Focus sur les populations ciblées concernant spécifiquement les personnes présentes et les structures qu'elles représentaient

Les publics « jeunes » :

Une directrice de Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) a précisé les caractéristiques spécifiques liées au public accueilli :

- Le départ peut s'effectuer n'importe quand au cours de l'année.
- Le départ s'effectue quelques fois entre 2 jobs, entre 2 missions d'intérim dont les dates de fin comme de début sont connus très tard (quand elles le sont).
- Le public est sans cesse en mouvement.

La directrice du FJT a présenté l'importance de tisser des liens avec des manifestations culturelles attirant les jeunes et favorisant leur mobilité (festival d'Avignon, festival d'Arts de Rue de Cognac). Il s'agit dans ce cas d'organiser des départs collectifs sur des courtes périodes (3/4 jours) avec un contenu culturel attractif.

Le directeur d'un inter-comité d'entreprises explique qu'au sein de son inter CE, un travail de fond est mené avec l'ARSV (l'Agence Régionale du Spectacle Vivant). EVAD est invité à s'en rapprocher afin de mener des actions en partenariat avec le double objectif de valoriser l'offre culturelle régionale et de favoriser le départ des jeunes.

Idée : se rapprocher de l'ARSV et du CRT (Comité Régional du Tourisme) afin de mettre à disposition des maisons de quartiers, des centres socio culturels, des lycées, des universités un guide des offres culturelles et des aides au départ en vacances en Région.

Le problème de l'hébergement a été mis en avant pour le public « jeunes ».

De plus en plus d'hébergements collectifs de type Villages-Vacances ou d'hébergements de plein-air refusent d'accueillir des mineurs prétextant des dégradations engendrées par ce public les saisons précédentes.

Idée : Idée d'un label d'accompagnement afin de rassurer les hébergeurs (avec les limites liées aux principes de labellisation) et idée de formation des personnels d'accueil de ces hébergements (formations déjà existantes – voir avec l'UNAT Poitou-Charentes).

EVAD pourrait porter des actions de sensibilisation à destination des hébergeurs (au-delà de la simple enquête de recensement) en essayant de recenser ces besoins en accompagnement ou en sensibilisation pour l'accueil des jeunes en autonomie au sein de leur établissement.

Les populations à l'orée des seuils, souvent résumé dans l'expression « travailleurs pauvres » :

Quelques éléments de rappel par le directeur d'un Inter CE :

- 4 millions de travailleurs pauvres
- 7 millions de familles françaises ayant un revenu médian inférieur à 750 €
- 1 travailleur français sur 6 touche le SMIC.

Attention aux effets pervers du principe de discrimination positive :

Mettre tout en œuvre pour favoriser le départ des populations sans ressources et ne pas faire d'effort particulier pour les travailleurs à l'orée des seuils peut constituer un sentiment de discrimination pouvant participer à des prises de positions (politiques par exemple) parfois extrêmes.

Dispositifs existants :

- Possibilité d'avoir des **Chèques-Vacances** pour les salariés des entreprises de moins de 50 salariés.
- Les **cartes CEZAM et Cartes Loisirs** permettant d'avoir des réductions chez certains opérateurs de tourisme (de l'ordre de 5 à 12 %).

Une idée est avancée pour avoir des tarifs plus intéressants : constituer des GIR (Groupe d'Individuels Regroupés) sur certaines périodes données vers une destination donnée afin de bénéficier de tarifs de groupe.

À travers EVAD, une communication pourrait être faite d'offres de groupes déjà constitués pour lesquels il reste des places.

Aussi, l'offre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (hébergeurs membres de l'UNAT) pourrait apporter des solutions, en valorisant ces hébergements et en travaillant avec eux sur ces publics spécifiques.

D'autres publics en difficulté :

Problème des **familles monoparentales** qui se retrouvent sans bon CAF (déjà utilisés par le conjoint), qui ne favorisent donc pas le départ du parent isolé avec son enfant. Le problème pourrait être évoquée avec la Fédération Centre Ouest des CAF et avec les CAF de la région.

Les personnes en intérim : peu d'entreprises intérimaires semblent avoir recours aux chèques vacances. Les personnes y travaillant à temps partiel pourraient bénéficier de certains dispositifs d'aide au départ.

Evad pourrait chercher à se rapprocher de ces entreprises pour se faire préciser leurs actions et imaginer une communication sur les dispositifs d'aide au départ.

Même réflexion à mener sur les **publics en contrat de professionnalisation**.